

Sommaire

2	Editorial La Flow Vélo	11	Engagement pour l'environnement
3-4	Rétrospective	12	Défense Extérieure Contre l'Incendie
5-6	Budget 2023	13-14	Lancement du Plan de Mobilité Simplifié Sentiers de randonnée
7-8	Économie	15	Subventions associations et agenda culturel
9-10	CIAST	16	Agenda du bus itinérant

ARRIVÉE DE LA FLOW VÉLO

Aux portes du Sud-Ouest, cette véloroute chic et bucolique, longue de 350 km, relie Le Lardin-Saint-Lazare en Dordogne à l'île d'Aix en Charente-Maritime. Sur le territoire de la Communauté de communes, elle rejoint Terrasson avant de bifurquer vers Villac afin de remonter vers Hautefort via une route de crête permettant la découverte des magnifiques paysages autour du château. Après une incursion dans le Parc Naturel Régional du Périgord Limousin, elle rejoint Angoulême pour ensuite flirter avec le fleuve Charente, dans un décor de vignes jusqu'à l'île d'Aix.



Editorial

Dominique Bousquet
Président



L'attractivité, les solidarités entre nos communes et à destination de nos habitants sont la colonne vertébrale de notre politique intercommunale. La recherche d'un équilibre territorial et solidaire m'amène à défendre le principe d'une intercommunalité de projets s'appuyant sur un maillage de communes fortes et soutenues.

Comme vous le découvrirez dans cette édition du journal de l'interco, la Communauté de communes déploie les projets fidèles à ses valeurs qui, à l'image de notre territoire rural, engendrent une plus grande proximité et une volonté de construire ensemble au quotidien : conforter la qualité de vie de tous ses habitants grâce à des actions continues (autonomie en milieu rural), installation d'entreprises et d'emplois, mais également en aidant les communes par des fonds de concours et de l'ingénierie des projets. Tous ensemble, nous devons également préparer demain et affirmer l'attractivité en maîtrisant notre avenir au travers du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en cours. Autant de défis qui ne peuvent être relevés qu'ensemble et grâce à l'intelligence collective qui lie communes et intercommunalité.

Paroles d'élus



Le Comité d'itinéraire de La Flow Vélo, itinéraire cyclable qui jusqu'à alors, sur un parcours de 290 km, reliait l'île d'Aix à Thiviers en Dordogne a proposé d'étendre son linéaire afin de rejoindre Sarlat et la vallée de la Dordogne. La Communauté de communes a donc été contactée afin de valider un tracé qui rejoindra dans un premier temps Le Lardin-Saint-Lazare dès cet été puis, ensuite, Sarlat en 2024. Conscients de l'importance des retombées sur l'économie locale, le cyclotouriste dépense en moyenne sur son parcours autour de 70 €/jour, les élus communautaires se sont engagés immédiatement dans cette démarche qui irriguera l'ensemble du territoire.



Rétrospective en images du premier semestre 2023

25
Janvier
2023

Cérémonie de vœux

La Communauté de communes a présenté ses vœux à l'ensemble de la population.



28
Février
2023

Signature d'une Convention Territoriale Globale en partenariat avec la CAF

En présence des représentants de la Caisse d'Allocations Familiales de la Dordogne et de ses élus, la Communauté de communes a signé la Convention Territoriale Globale.



20
Mars
2023

Visites du territoire

M. le Préfet de la Dordogne, Jean-Sébastien Lamontagne, et Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement, Nadine MONTEIL, sont venus à la rencontre des entreprises d'excellence de notre territoire du secteur de Hautefort.



3

28
Mars
2023

Contrat de sécurité

Les communes de Terrasson et Thenon, ont signé le 28 mars dernier, un contrat de sécurité, dans le cadre de PVD, en présence de Madame la Sous-Préfète et de la Gendarmerie.



3
Mai
2023



Nouvelle station d'épuration

Le 3 mai dernier, les élus et agents de la Communauté de communes ont été reçus pour assister à la présentation technique de la nouvelle station d'épuration construite par l'intercommunalité à Terrasson.



5
Avril
2023

Partenariat avec la CCI Dordogne

Le 5 avril dernier, les élus de la Communauté de communes ont signé une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne, en présence de son Président, M. Christophe Fauvel, pour la mise en place des ateliers économiques à destination des TPE et PME du territoire.



Partenariat Pass'aventure

Lors de cette même journée du 5 avril dernier, une convention de partenariat Pass'aventure a également été signée entre les Offices de Tourisme Vézère Périgord Noir, Brive Tourisme et Naturellement Périgord.

4



BUDGET 2023 : MAÎTRISE DES DÉPENSES, GARANTIE DE LA QUALITÉ DE VIE



Paroles d'élus
Roland Moulinier
Vice-Président aux finances

Grâce à un niveau d'épargne maintenu à un bon niveau, correspondant à nos ambitions, les dépenses d'équipements pour 2023 ont été fixées à 14,5 millions d'euros. Ces dépenses s'inscrivent dans une stratégie de développement économique, d'une politique de l'habitat et d'un déploiement important de services à la population. Ce choix se poursuivra tout au long de notre mandat, car il est essentiel pour relever le défi démographique et répondre aux besoins des habitants et des entreprises, tout en améliorant l'attractivité de notre territoire.

Le 27 mars dernier, les élus de la CCTHPN ont adopté le budget de la collectivité pour l'année 2023 lors d'une réunion à Condat-sur-Vézère. Malgré la situation de crise actuelle, ce budget démontre notre volonté de **continuer à investir et à fournir des services équilibrés sur l'ensemble du territoire**, dans l'intérêt des habitants, des entreprises et des communes. Le budget reflète le projet politique de l'intercommunalité et traduit ses ambitions. Il a fait l'objet d'un travail d'optimisation des dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement, afin de **poursuivre les projets** tout en préservant la santé financière de la collectivité.

En termes d'**objectifs**, ce budget se caractérise par les principes suivants à destination des trois publics :

- **Les entreprises** : un investissement élevé pour renforcer l'attractivité du territoire,
- **Les habitants** : développement des services à la population et maintien de la qualité du service public,
- **Les communes** : soutien aux communes membres de la CCTHPN.

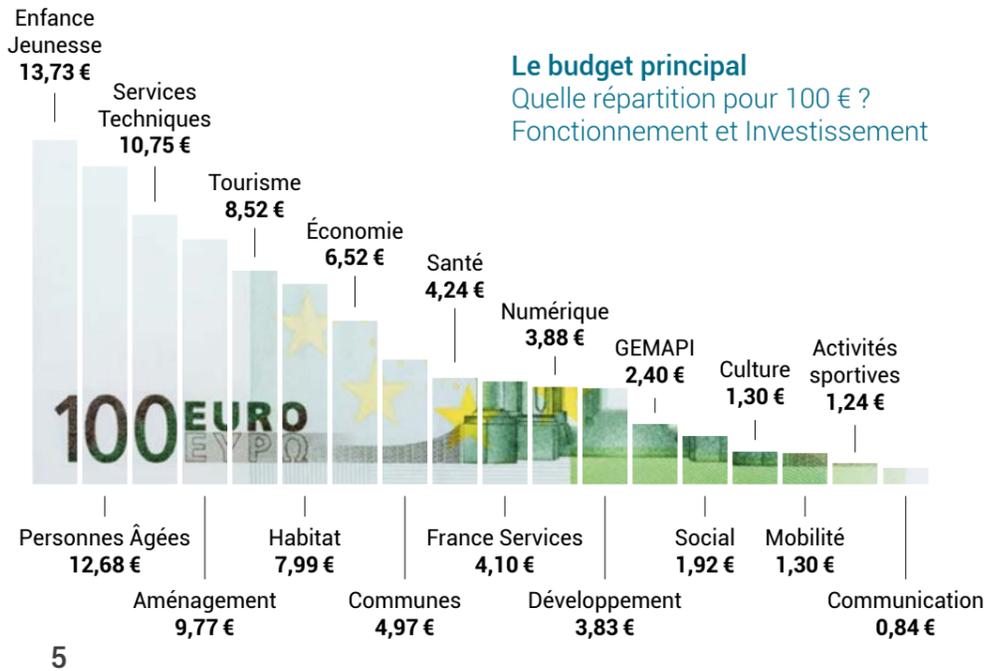
En termes de gestion, nous nous engageons à **maîtriser les charges générales et les dépenses de personnel**, ainsi qu'à maintenir notre niveau d'endettement sous contrôle.

Notre ambition est de parvenir à un équilibre territorial et de fournir une offre de services à l'ensemble des publics. Dans un contexte de plus en plus complexe, la CCTHPN s'efforce de garantir la qualité des services publics pour ses habitants, de favoriser le développement et de maintenir une situation financière solide et durable. De plus, nous tenons à souligner que nous avons maîtrisé notre fiscalité en évitant toute évolution des taux pour l'année 2023.

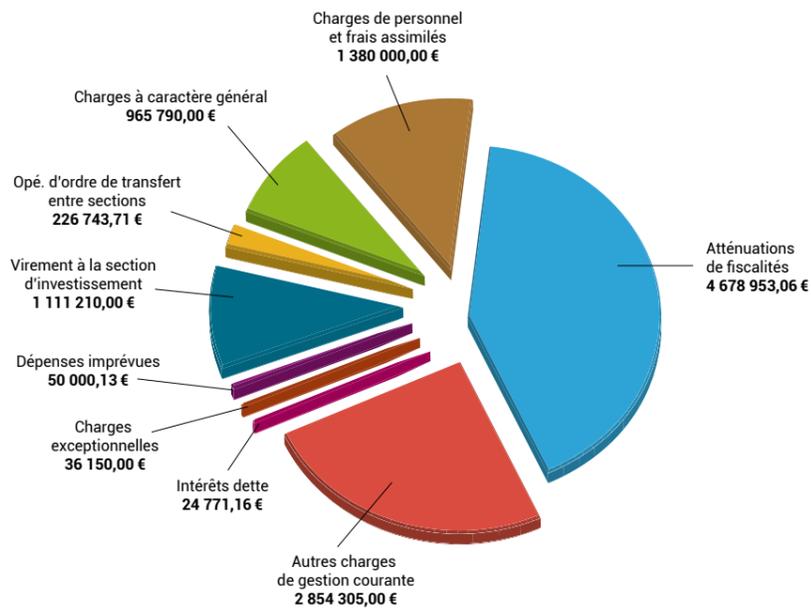


Paroles de technicienne
Anne Lise Campos,
Responsable
des services fonctionnels

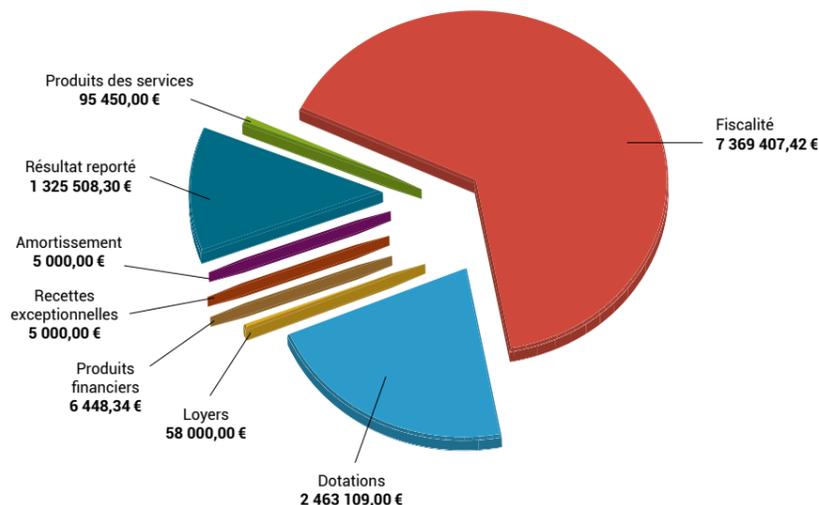
Le budget primitif s'élève à 37,9 millions d'euros, répartis entre 4 budgets : un budget principal de 15,4 millions d'euros, accompagné de 3 budgets annexes dédiés à l'assainissement, à la gestion des déchets et aux zones d'activités. Ce chiffre représente plus de 5000 écritures comptables qui reflètent la réalité et les projets portés par la collectivité.



Les dépenses - section de fonctionnement



Les recettes - section de fonctionnement



Le vote des taux de fiscalité : une fiscalité constante

En matière de fiscalité entreprise

Cotisation Foncière des Entreprises : 25,11 %

Produits

2 213 138 €

En matière de fiscalité ménage

Foncier bâti : 4,39 %
Foncier non bâti : 16,65 %
Taxe d'habitation supplémentaire sur les résidences secondaires : 2,39 %

1 144 949 €

166 470 €

152 904 €

Contribution GEMAPI

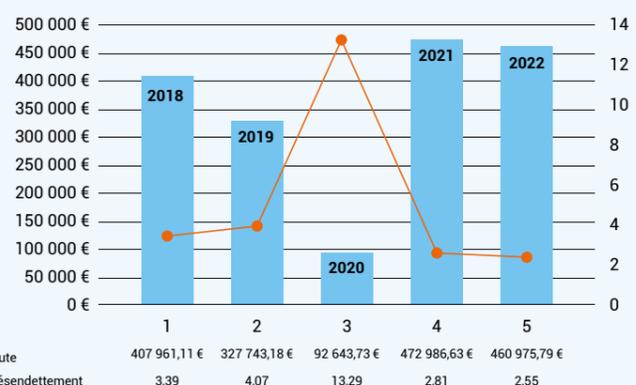
Produit 2023 : 91 050,39 €

La dette : les ratios

	CA 2021	CA 2022	CA 2022 projeté
Capital restant dû (sauf assainissement)	3 134 305,02 €	2 570 896,68 €	2 570 896,68 €
CRD B principal	1 326 932,81 €	1 173 838,27 €	1 173 838,27 €
Épargne brute	472 986,63 €	810 975,79 €	460 975,79 €
Ratio de désendettement	2,81	1,45	2,55

	2021	2022
Dette par habitant Budget principal et BA (sauf assainissement)	136,32 €	111,81 €
Dette par habitant Budget principal	57,71 €	51,05 €

Épargne brute et ratio de désendettement



La collectivité maîtrise son endettement. En effet, son ratio de désendettement s'élève à 1,45 années. Il s'agit de sa capacité de remboursement de la dette par ses ressources (épargne brute). L'indicateur se mesure de 1 à 12.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Communauté de communes agit pour le soutien et le développement économique de son territoire.

La politique de développement économique de la CCTHPN, portée par les élus, repose sur une combinaison **d'outils et d'actions concrètes pour répondre aux besoins des entreprises de notre territoire.**

Afin de renforcer et de développer cette dynamique, nous avons signé une **convention en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne**. Cette convention nous permet de proposer des **Ateliers Économiques thématiques**, ouverts à toutes nos entreprises, des plus petites aux plus grandes. Ces ateliers ont pour but de partager des informations pratiques et des outils immédiatement utiles pour les accompagner dans leur développement. Ils visent également à les aider à se structurer davantage, le cas échéant.

Ces rencontres entre professionnels autour de thématiques communes favorisent les échanges et la création de **liens interprofessionnels**. Cette **mutualisation des solutions** contribue à **renforcer notre écosystème territorial dans son ensemble**.

En effet, à travers ces ateliers animés, nous souhaitons retrouver la vitalité de ces échanges en présentiel car le réseau professionnel ne peut pas se limiter au virtuel et l'économie a besoin d'interactions réelles et de rencontres décisives pour se développer.



Paroles de technicien Stéphane de RUS, Chargé de Mission Attractivité Économique

L'agenda des Ateliers a été soigneusement élaboré pour proposer des thèmes variés et actuels tels que l'énergie, le numérique, le recrutement et les aspects administratifs.

Votre participation est libre et gratuite, et ces ateliers s'adressent en priorité aux entreprises de notre territoire.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter au 07 57 42 41 53.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRASSONNAIS HAUT PÉRIGORD NOIR PRÉSENTE EN COLLABORATION AVEC LA CCI

LES ATELIERS ÉCONOMIQUES
A destination des TPE - PME du Territoire

Commune de Communes Terrassonnaises Haut Périgord Noir

CCI DORDOGNE

AGENDA DES ATELIERS 2023

26	JUIN	RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE DES ENT.	18 h - 21 h
10	JUILLET	MATINÉE DE LA CRÉATION	9 h - 12 h
25	SEPTEMBRE	ATELIER NUMÉRIQUE	9 h - 12 h
30	OCTOBRE	RECRUTER LES BONS COLLABORATEURS	18 h - 21 h
27	NOVEMBRE	SAVOIR PRÉSENTER SON PROJET	9 h - 12 h
27	DÉCEMBRE	LIRE UN BILAN ET UN COMPTE DE RÉSULTAT	9 h - 12 h

CCTHPN - 58 avenue Jean Jaurès - 24 120 Terrasson-Lavilledieu - 07 57 42 41 53

J'aime la page Facebook de la CCTHPN pour recevoir les actualités de ma ComCom



80 emplois sur la Zone d'Activités Économiques Les Fauries avec l'implantation d'un Hub Logistique



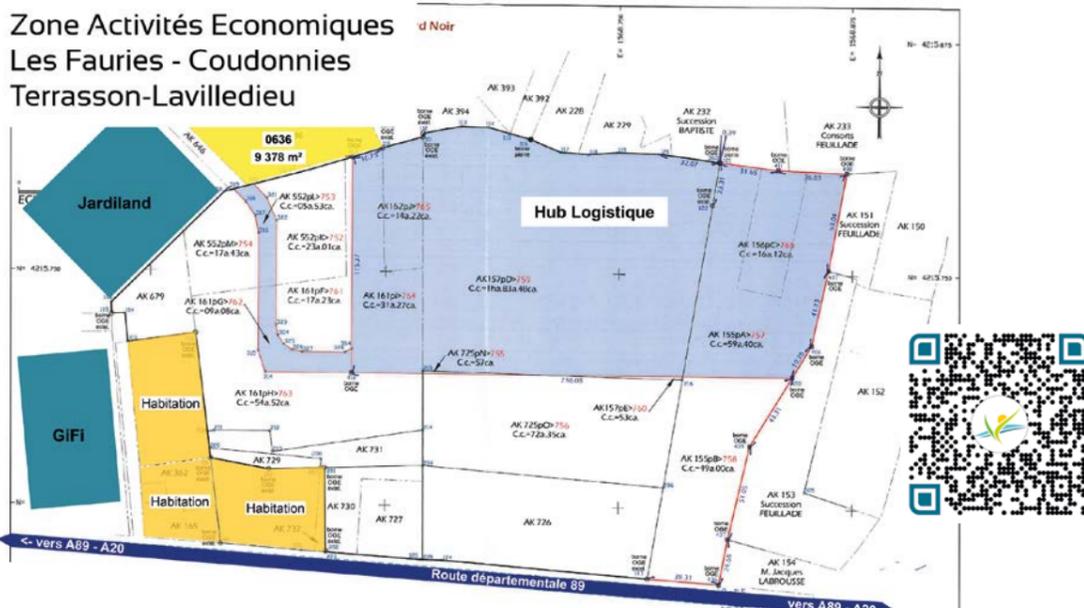
Le Foncier d'Entreprise encore disponible sur les ZAE de la CCTHPN :

- **Hautefort - ZAE Les Broussilloux**
Parcelles de 3450 m² et de 3850 m² - Viabilisées
- **Thenon - ZAE Bellevue** - en cours d'aménagement
Parcelles de 2957 m² à 3411 m²
- **Terrasson-Lavilledieu - ZAE Les Fauries**
- Parcelles de 2843 m² (réservée jusqu'au 06/09/23) et de 9378 m²
- Parcelles jusqu'à 3 ha : découpe possible selon la nature du projet.

Renseignements auprès du service Économie :

07 57 42 41 53 / économie@ccthpn.fr / www.ccthpn.fr

Zone Activités Économiques Les Fauries - Coudonnies Terrasson-Lavilledieu



Paroles d'élue

Francine Bourra,
Vice Présidente à l'économie



La Zone d'Activités Économiques Les Fauries à Terrasson accueillera à la fin de cette année un nouveau Hub logistique. Des travaux de doublement des voiries ont débuté le 21 mai afin de permettre un accès facile aux engins de construction sur le terrain. Les travaux de construction et d'aménagement des espaces extérieurs ont commencé dès ce mois de juin.

Cet emplacement, d'une superficie d'environ 3 hectares, faisait partie de la réserve foncière de la CCTHPN qui avait pour objectif de répondre rapidement aux besoins d'implantation des entreprises sur notre territoire.

En investissant plus de 500 000 €, la CCTHPN prévoit également d'aménager et de viabiliser l'extension de la ZAE Les Fauries. Il reste encore 3 hectares de terrains disponibles pour répondre aux projets économiques potentiels. Cette initiative témoigne de notre engagement en faveur du développement économique de notre territoire. En anticipant les besoins des entreprises et en mettant à leur disposition des infrastructures adaptées, nous favorisons la création d'emplois et offrons un environnement propice au développement de ces entreprises.

Flash info : Les papeteries de Condat

La Communauté de communes, aux côtés des communes concernées, s'implique sur le dossier pour maintenir la ligne numéro 4 et ses emplois. Les discussions sont en cours au moment où nous mettons sous presse.

Suivez l'avancée des travaux sur notre page

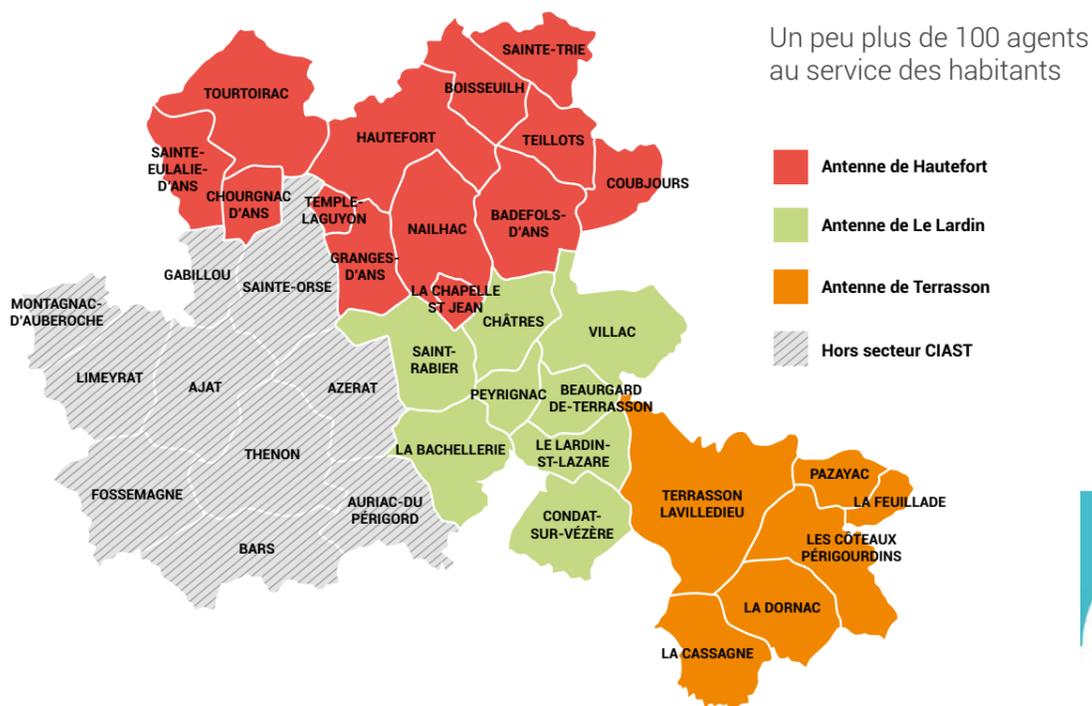




Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Terrassonnais

Contact : 05 53 50 19 40
contact@ciast.fr

Consacrer l'espace communautaire comme un espace de solidarités en favorisant l'autonomie en milieu rural : tel est l'objectif du C.I.A.S.



À qui s'adresse le C.I.A.S.T. :

- Aux personnes retraitées âgées de 60 ans et plus ;
- Aux personnes handicapées quel que soit leur âge ;
- Aux personnes en situation temporairement difficile ;
- Toutes personnes souhaitant une aide à domicile ;

Les services proposés :

- L'aide et l'accompagnement à domicile ;
- Des prestations d'entretien du lieu de vie pour toute personne le désirant ;
- Le portage de repas à domicile ;
- Les petits travaux de jardinage et de bricolage ;
- L'aide à la mobilité (médecin, coiffeur, courses...) ;
- L'aide sociale.



Pour cela, 2 piliers sont mis en œuvre :

1 Les missions de l'aide à domicile

L'aide à domicile a pour principales missions d'**accompagner, soutenir et aider les personnes dans les tâches essentielles de la vie quotidienne** ainsi que dans leurs **activités sociales et relationnelles**. Ce service est également utile pour faciliter le maintien ou le retour à domicile lors de situations temporaires difficiles, telles qu'une sortie de l'hôpital, une période de mobilité réduite momentanée, des absences temporaires de l'entourage proche, ou des événements perturbants comme le décès d'un conjoint ou son départ en EHPAD. Grâce à leurs **compétences professionnelles** et à leurs **qualités humaines**, les aides à domicile contribuent au maintien des liens familiaux en travaillant en collaboration avec d'autres intervenants tels que les infirmiers, les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), les médecins et divers professionnels médicaux et sociaux.

L'aide à domicile joue un rôle fondamental en offrant un soutien précieux dans les tâches quotidiennes et en favorisant l'intégration sociale des personnes concernées. Elle constitue un maillon essentiel dans le maintien de l'autonomie et de la qualité de vie, en veillant à ce que chacun reçoive l'assistance nécessaire pour rester au domicile dans les meilleures conditions possibles.

9



Paroles d' élu
Jean-Jacques Dumontet,
Vice-Président

délégué à l'administration générale, l'action sociale et la transition écologique

En Périgord et sur le territoire de la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir plus qu'ailleurs, chacun doit pouvoir vivre et vieillir dans les meilleures conditions et selon ses choix.

C'est avec cette volonté forte que les élus communautaires ont décidé, dès la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Terrassonnais en 2014, d'accompagner financièrement cette structure afin de proposer à toute personne du territoire des prestations de qualité pour un coût raisonnable et accessible au plus grand nombre.

Outre les obligations légales dévolues à toute structure publique, le C.I.A.S.T. assure la gestion d'un service d'aide à domicile et de portage de repas à domicile pour répondre au mieux aux besoins et aux attentes des administrés du territoire.

2 Le portage de repas

Le service de livraison de repas à domicile du CIAS du Terrassonnais a pour but de vous offrir quotidiennement ou de manière occasionnelle des **repas équilibrés, diversifiés et adaptés à vos besoins alimentaires spécifiques**. Chaque repas apporté se compose d'une soupe, d'une entrée, d'un plat principal, d'un morceau de fromage et d'un dessert.

Véhicule de portage



Visite des Jardins de l'Imaginaire à Terrasson-Lavilledieu

Moment de partage autour d'une activité gourmande



Visite du château de HAUTEFORT



Paroles de technicienne
Martine Vianne,
Agent du service portage de repas

Le C.I.A.S.T., c'est agir contre l'isolement des personnes âgées. Aussi depuis plusieurs années, des actions sont proposées pour maintenir un lien social en collaboration avec le S.S.I.A.D. de TERRASSON. Des sorties culturelles aux ateliers de prévention, ces journées sont dédiées à renouer des liens sociaux de qualités.



La Communauté de communes poursuit son engagement pour l'environnement

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, promulguée le 10 février 2020, a pour objectif principal d'accroître et de promouvoir un changement de modèle de production et de consommation afin de **réduire les déchets, de préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.**

Depuis le 1^{er} mars 2023, notre Communauté de communes s'est engagée dans cette démarche en mettant en place la **collecte et le recyclage de tous les papiers**. L'objectif principal de cette initiative qui s'inscrit dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est de limiter les émissions de CO² dans l'atmosphère. À cet effet, nous avons signé un contrat avec une société spécialisée, basée à Brive-la-Gaillarde, pour assurer ce service.

Dans le même engagement, une seconde action pour le **recyclage des mégots de cigarette** a également été mise en place. En effet, pour cela, nous avons installé trois collecteurs au siège de la Communauté de communes à Terrasson-Lavilledieu.

L'objectif de cette initiative est de réduire le volume de déchets produits et d'éviter toute pollution des cours d'eau. Les mégots collectés seront envoyés dans un centre de traitement où chaque matériau sera séparé et dirigé vers la filière de traitement appropriée. Nous avons également établi un contrat avec la société spécialisée pour cette opération.

Ce bulletin d'information sera l'occasion de vous tenir régulièrement informés des objectifs atteints grâce à ces procédures de recyclage, qui contribueront à notre échelle à préserver notre environnement et notre planète.

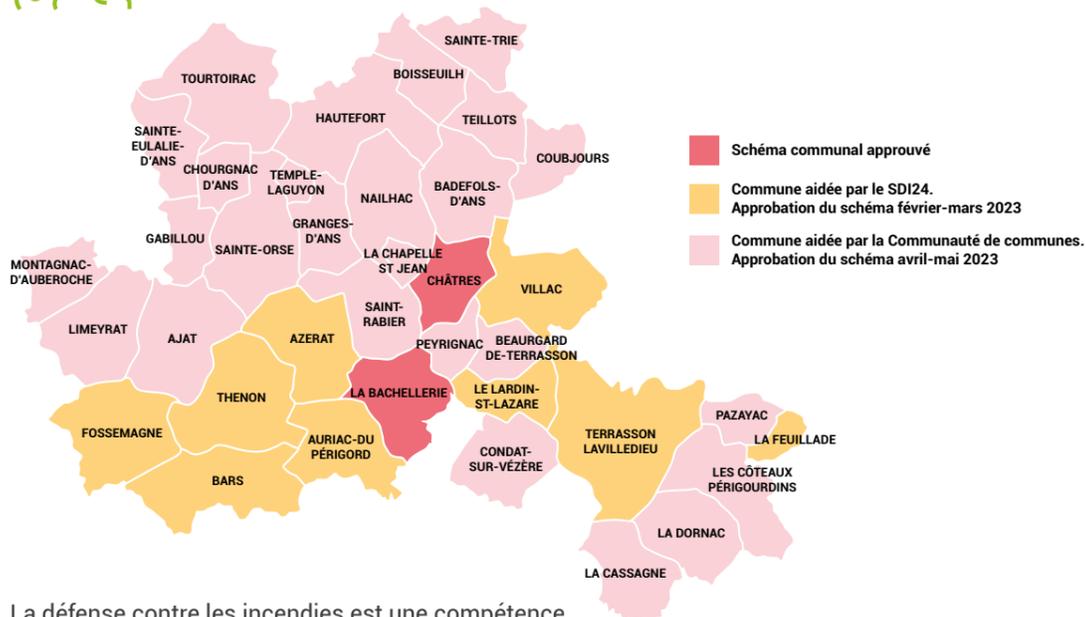
L'ensemble des gestes individuels et les mesures prises permettent de faire une réelle différence et de créer un impact positif sur notre territoire pour les générations futures.



Collecteurs de mégots



Défense Extérieure Contre l'Incendie



La défense contre les incendies est une compétence confiée aux communes.

Chaque collectivité doit s'assurer de la protection contre les incendies de chaque hameau ou quartier situé sur son territoire. Avec l'étalement et la diffusion urbaine, plusieurs années seront nécessaires pour couvrir l'ensemble du territoire de la Communauté de communes par une défense incendie. Cependant, la présence d'un système de défense incendie est obligatoire pour l'obtention d'un certificat d'urbanisme ou d'un permis de construire.

Afin de planifier la mise en place de la défense incendie en prévision de nouvelles constructions, il est nécessaire et primordial de développer un **Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI)**. À ce sujet, le SDIS 24 a accompagné 11 des communes de notre territoire pour élaborer leur Schéma Communal.

Dans un souci d'équité envers toutes les communes du territoire, l'intercommunalité a souhaité accompagner dans la conception de leur schéma, les 26 autres communes, dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Ainsi, d'ici juillet 2023, toutes les communes seront dotées d'un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie approuvé, pour un investissement de 50000 € H.T. Ce schéma comprendra une évaluation de la défense existante ainsi qu'une planification pluriannuelle des travaux à réaliser.



Paroles d'élu



Bertrand Cagniard,
Vice-Président délégué à l'urbanisme

Afin d'assurer la couverture de nos territoires ruraux par une défense incendie, il est nécessaire le plus souvent d'installer une citerne souple car les réseaux d'eau n'ont pas un débit ou une pression suffisante. Cela représente un coût important pour les communes, mais indispensable.

La Communauté de communes, dans le cadre de sa compétence planification a décidé d'accompagner les communes de son territoire afin de favoriser le déploiement de la défense incendie.

- L'accompagnement de la collectivité est de deux ordres :*
- Suivi technique de l'élaboration des schémas communaux.
 - Attribution d'un fonds de concours lors de l'aménagement d'un Point de Défense Incendie.
- L'ingénierie technique et l'aide financière apportées par la CCTHPN sont essentielles pour nos communes rurales.*



Paroles de technicien
Stéphane Malo,
Responsable du pôle aménagement

La défense contre l'incendie est aujourd'hui un enjeu majeur de l'aménagement du territoire, compte tenu des évolutions climatiques et de l'habitat diffus qui caractérise notre territoire. Le risque de départ d'incendie va augmenter au cours des prochaines années et il est indispensable de réfléchir à un déploiement cohérent de points d'eau incendie afin de proposer un aménagement durable du territoire.



Les élus s'impliquent pour développer et faciliter la mobilité sur le territoire

LANCEMENT & OBJECTIFS DU PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ

Le Plan De Mobilité Simplifié s'adresse aux territoires ruraux désireux de définir la mobilité de demain en mettant en place des actions destinées à rendre nos déplacements plus durables et solidaires.



MOBILITÉ DURABLE DES PERSONNES ET DES BIENS



DANS LE RESSORT TERRITORIAL ET EN RELATION AVEC LES TERRITOIRES VOISINS



PRISE EN COMPTE DES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DU TERRITOIRE



DROIT À LA MOBILITÉ ET BESOINS DES POPULATIONS

Vous aurez la parole

Une enquête en ligne sur vos pratiques de mobilité vous est proposée dès ce mois de juillet, participez-y en flashant le QR Code ci-dessous. Puis une plus spécifique sur la création d'une ligne de co-voiturage entre Terrasson et Brive aura lieu en septembre. Répondez-y, votre avis est primordial !



Stéphane Roudier,
Vice-Président délégué aux politiques contractuelles et à la GEMAPI

Lorsque le Conseil Communautaire a délibéré afin que l'intercommunalité devienne "Autorité Organisatrice de la Mobilité" (AOM), il avait la volonté de faciliter les déplacements de l'ensemble des administrés au sein de notre territoire mais aussi vers l'extérieur de celui-ci. Cette possibilité offerte par la Loi d'Orientation des Mobilités (Loi LOM) nous permet aujourd'hui d'exercer cette compétence sur notre périmètre géographique. Il faut maintenant définir notre stratégie et c'est pourquoi nous lançons la réalisation de notre Plan De Mobilité Simplifié qui, après analyse des enjeux sur cette question, définira les actions à mettre en place pour répondre au mieux aux attentes des habitants.



Cet été : découvrez et flânez sur nos sentiers de randonnée

Le territoire de la Communauté de communes regorge de nombreux chemins qui serpentent à travers les coteaux et les vallées, offrant ainsi des paysages variés à contempler. Vous aurez l'occasion de partir à la découverte de notre patrimoine vernaculaire. En effet, notre territoire possède une richesse géologique remarquable. Des grès rouges de la région de Villac aux calcaires jurassiques ou crétacés, ces formations vous invitent à plonger au cœur d'un passé lointain remontant à plusieurs centaines de millions d'années.

13

En explorant nos chemins, vous pourrez profiter de superbes paysages, que vous soyez amateur de nature, d'histoire ou de balades pittoresques, notre territoire offre une multitude d'opportunités pour satisfaire votre curiosité et votre envie de découverte. Alors n'hésitez pas à partir à l'aventure et à vous laisser charmer par la beauté et l'histoire qui nous entourent.

Commune	Boucles	Départs panneaux d'accueil	Distance (km)	Commune	Boucles	Départs panneaux d'accueil	Distance (km)
Ajat	B. de Beauzens	Le Trou du Chien	12,9	Le Lardin Saint Lazare	B. du Poujelou	Place Delas	4,2
	B. des Chauprades	Place du Château	6,5		B. de Saint Lazare	Place Delas	5,3
	B. du Bois Nègre	Place du Château	12,6	Les Coteaux Périgourdins	B. du Donjon (petite)	Place de la Tour	8,5
Azerat	B. de la Vallée du Douime	Place de la Mairie	11,7		B. du Donjon (grande)	Place de la Tour	9,3
	B. du Labouret	Place de la Mairie	4,6		B. de Maneyrol	Mairie	7,7
Auriac-du-Périgord	B. des Plantades	Place de la Salle des Fêtes	11		B. de la Planche	Mairie	5,1
	B. du Jaillieux	Place de la Salle des Fêtes	8	Limeyrat	B. de Peyre Levade	Parking de la Salle des Fêtes	10,6
Badefols d'Ans	B. de Badefols d'Ans	Le Bourg/ Cours de Tennis	8,5	Montagnac d'Auberoche	B. de Montagnac	Place de la Mairie	9
Bars	B. à Travers la Barade	Place de l'Eglise	21,6		B. de la Fontaine Marceau	Place de la Mairie	16
	B. de la Croze	Place de l'Eglise	6,2	Nailhac	B. de Nailhac	Mairie	5
Beauregard-de-Terrasson	B. du Château de Mellet	Place du Puits	7,6	Pazayac	B. du Raysse	Mairie	7,7
	B. de l'Elle	Place du Puits	4,6	Peyrignac	B. de la Bonnelle	Mairie	3,3
	B. du Viaduc	Place du Puits	10,2		B. de la Nuelle	Mairie	6,4
Boisseuilh	B. de Boisseuilh	Mairie	6	Sainte Eulalie d'Ans	B. de Ste Eulalie d'Ans	Place d'Ans	10
Châtres	B. des Puy Longs	Place de l'Eglise	6,2	Sainte-Orse	B. de Boscornut	Place de la Mairie	12,5
	B. de Larres	Place de l'Eglise	8,2		B. de la Rolphie	Place de la Mairie	10,2
Chourgnac d'Ans	B. de Chourgnac	Place de l'Eglise	10,5		B. de Gabillou	Place de la Mairie	10,1
Condat-sur-Vézère	B. de la Commanderie	La Commanderie	9		B. de Laudonie	Place de la Mairie	9,3
	B. de Maurival	La Commanderie	11		B. de Taillepetit	Place de la Mairie	8,7
	B. du Peuch	La Commanderie	2,7	Saint Rabier	B. du Grand Coderc	Mairie	13,2
Fossemagne	B. de Fossemagne	Parking du Camping	4,8		B. de la Voie Romaine	Mairie	7,7
Gabillou	B. de Gabillou	Place de la Mairie	10,1		B. de Bord	Mairie	6
	B. des Murs en Pierres Sèches	Place de la Mairie	13,5	Sainte-Trie	B. du Grand Pey	Mairie	6
Granges d'Ans	B. de Granges d'Ans Nord	Place de l'Eglise	7,5	Terrasson-Lavilledieu	B. des Jardins	Office de Tourisme	5
	B. de Granges d'Ans Sud	Place de l'Eglise	8,5		B. de Bouch (grande)	Office de Tourisme	15
Hautefort	B. du Coucou	Etang du Coucou	5		B. de Bouch (petite)	Office de Tourisme	8
	B. de Hautefort	Office de Tourisme	9		B. de la Vézère	Office de Tourisme	10,9
La Bachellerie	B. de La Bachellerie	Place de la Mairie	10,9	Thenon	B. de La Roche	Place de la Mairie	9,8
La Cassagne	B. de la Source de Coly	Mairie	11,7		B. de l'Etang	Place de la Mairie	2,3
La Chapelle Saint Jean	B. de La Chapelle Saint Jean	Place de l'Eglise	11		B. du Bosboutens	Carrefour Bas Jaurenne	14
La Dornac	B. de Saint Chaubrant	Rte de Nadaillac	9,6	Tourtoirac	B. des Bories	Mémorial	9
La Feuillade	B. de la Couze	Mairie	6,1		B. de Goursat	Mémorial	9
	B. de la Treille	Mairie	3,4		B. de la Fontaine Ladoux	Mémorial	5
				Villac	B. du Village Rouge	Place de l'Eglise	8,4



Équipe de TERRASSON



Équipe de HAUTEFORT



Jean-Marie Chanquoi
Vice-Président délégué au PDIPR

Durant la période qui s'étale de juin à octobre, la présence sur les sentiers de randonnée de promeneurs peut présenter des risques. C'est pourquoi, nous demandons aux randonneurs d'être vigilants face aux risques incendie en raison de la sécheresse estivale. De la même façon, au cours de vos randonnées, soyez vigilants à l'égard des animaux dans leurs enclos et si vous êtes accompagnés de chiens, prière de les tenir en laisse dès que nécessaire. Enfin, si vous rencontrez des nids de frelons, merci de le signaler en mairie qui fera intervenir un professionnel.



Adrien Montupet, Adjoint au Responsable, Pôle Cycle de l'eau et Technique

Dans le cadre de sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement » et en raison de sa grande étendue géographique, la Communauté de communes œuvre au quotidien pour vous permettre d'arpenter les chemins PDIPR. Retrouvez les quelques 500 km d'itinéraires qui parcourent notre territoire et qui sont entretenus par nos équipes du service technique sur Hautefort et Terrasson et par le personnel d'insertion du Centre Social et Culturel Passerelle Vézère Haut Périgord Noir. Avec l'aide de ce QR code, vous pourrez visualiser les liaisons et boucles vous permettant de découvrir de nouveaux horizons.

14

